



Paris, le 7 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Infinitis complète et finalise son pack réglementaire avec un logiciel d'agrégation de comptes développé avec Harvest.

Ce pack, à disposition de ses membres, vient s'ajouter à plus de 50 services déjà proposés par le GROUPEMENT, prévu dans la cotisation de 55€ HT/mois

Premier groupement de CGPI, Infinitis propose un ensemble d'outils, de solutions et de services aux adhérents pour les accompagner dans tous les domaines pour leur permettre d'exercer dans les meilleures conditions et sereinement leur activité en toute indépendance.

Infinitis met à la disposition de ses adhérents, inclus dans la cotisation de 55 € HT/mois, un outil d'agrégation de comptes et de suivi au quotidien du portefeuille clients, développé en partenariat avec HARVEST. Cet outil permet aux CGPI d'avoir une vision globale de l'ensemble des portefeuilles de leurs clients et de suivre en temps réel leur situation, d'accéder aux études d'allocation d'actifs, de contrôler leur chiffre d'affaires, de respecter les contraintes réglementaires... et donc d'être plus réactif sur les préconisations à faire.

Afin de toujours mieux accompagner ses membres, **Infinitis prend en charge l'administratif lié à l'agrégateur du conseiller.**

Les équipes d'Infinitis se chargent de rentrer dans le logiciel tous les renseignements concernant leurs clients, les produits financiers et immobiliers, les opérations réalisées...

le CGPI, n'a plus qu'à taper le nom de son client, pour avoir accès à la situation en temps réel du portefeuille de son client.

Un gain de temps très apprécié par les membres.

Rappel :

Le 1er octobre dernier, Infinitis annonçait la mise en ligne de son nouveau pack unique complet "conformité & réglementation" regroupant tous les documents nécessaires à l'exercice de la profession des CGPI pour les accompagner afin de leur permettre de maîtriser l'ensemble de la chaîne réglementaire, toujours plus complexe. Plus des outils de comparateurs d'assurances, d'allocation d'actifs, de profil de risque ...

La mise à disposition de l'outil d'agrégation vient compléter et finaliser l'ensemble du PACK RÉGLEMENTAIRE qui en fait le pack le plus complet sur le marché... (de la formation à la défense de ses adhérents).

A propos d'Infinitis (www.infinitis.fr)

INFINITIS, lancé officiellement en janvier 2009 par Bruno Delpout, est un groupement de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, construit autour de trois valeurs essentielles : **Proximité, Indépendance et Compétence** et développant un concept unique.

Infinitis offre au CGPI un ensemble d'outils, de process et de services pour lui permettre d'exercer dans les meilleures conditions son activité avec un objectif principal : le développement commercial et la valorisation de son cabinet **sans remise en cause de son indépendance et sans aucune cession de pourcentage sur son chiffre d'affaires**.

Un ensemble de services à très forte valeur ajoutée permet de répondre aux quatre préoccupations majeures d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, à savoir :

- ✓ la réduction des tâches administratives, le développement commercial, la réduction des charges fixes
- ✓ et l'accompagnement dans la mise en conformité par rapport à la réglementation.

Les grands principes :

- ✓ Chaque cabinet reste totalement indépendant et est libre de partir à tout moment sans contrainte.
- ✓ La rémunération du CGPI n'est pas impactée puisque le groupement a passé des accords avec les fournisseurs en contrepartie des services qu'ils apportent : Animation du réseau, back office de qualité pour fluidifier la gestion, contrôle des commissions,
- ✓ Aucune exclusivité n'est imposée c'est la raison pour laquelle des cabinets historiques ont rejoint le groupement (le plus ancien a 15 ans), ou des cabinets de taille significative (le plus important à 220 millions d'encours) ou des adhérents de Groupements purement associatifs pour compléter les services à leur disposition.
- ✓ des partenariats privilégiés avec les principaux prestataires de services auprès de la profession (Harvest, CGPA,...) ont été pris, ce qui permet de réduire sensiblement le coût des charges fixes des cabinets adhérents.

Contact presse : Patricia Ouaki - 01 44 40 24 01 - patricia.ouaki@forcemedia.fr